

**SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire**

**du 28 janvier 2019 - 20 heures 00**

Le 28 Janvier deux mil dix-neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PRÊTRE, Maire.

Etaient présents : Mr Lambert BONDON, Mr François DENIZOT, Mr Johann TREUILLET, Mr Jean-Michel PRÊTRE, Mr Frédéric PRÊTRE, Mr Jean Claude DETABLE, Mr Jean-Marie DUMEZ, Mr Michel MAROTTE, Mr Jean RATEAU.

Etait absente excusée : Me Nathalie BONNARD qui a donné procuration à Mr François DENIZOT.

Secrétaire de séance : Mr Johann TREUILLET.

\*\*\*\*\*

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote M. le Maire ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2018 : le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**➤ INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET - délibération 2019/001**

Ouverture de crédits	Budget primitif	25%
Chapitre 20	13 500 €	3 375 €
Chapitre 21	326 500 €	81 625 €
Chapitre 23	373 534 €	93 384 €
<b>TOTAL</b>	<b>713 534 €</b>	<b>178 384 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2019 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**➤ DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PORTION DE CHEMIN**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une habitante du hameau Les Pautrats souhaite acquérir le chemin rural séparant 2 de ses parcelles. Le conseil souhaiterait procéder à un échange de terrain pour déplacer le chemin cependant le déplacement des chemins ruraux par échange de terrains n'est pas permis et est sanctionné par le Conseil d'État. Les communes peuvent toutefois procéder au déplacement de l'emprise d'un chemin rural. Il convient pour ce faire, dans un premier temps, de mettre en œuvre pour le chemin initial une procédure d'aliénation, elle-même conditionnée à la fois par le constat de fin d'usage par le public et une enquête publique, préalables à une délibération du conseil municipal. Dans un second temps, une procédure de déclaration d'utilité publique permettant à la commune de créer un nouveau chemin. En l'état actuel, le chemin est toujours utilisé par le public.

Si cela était réalisable, le conseil municipal indique que l'ensemble des frais incomberait au demandeur.

Un rendez-vous va être pris pour échanger sur le sujet.

**➤ CONVENTIONS ET PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ACCUEIL DU MERCREDI EN PERIODE SCOLAIRE - délibération 2019/002**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-autorise le Maire à signer le CEJ 2019-2022 entre la CAF, la MSA, la Communauté de Communes « Loire, Vignobles et Nohain » et les différentes mairies concernées,

-autorise le Maire à signer la convention concernant le financement des mercredis avec les 9 autres communes du Donziais et le Centre social, et à voter la participation financière.

> DESIGNATION D'UN ELU POUR EFFECTUER LES ALIGNEMENTS SUR VOIES COMMUNALES - délibération 2019/003

Mr le Maire informe le conseil municipal que les services de la DDT de la Nièvre ne sont plus en mesure de réaliser cette prestation.

Mr François DENIZOT se propose pour prendre en charge ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte que François DENIZOT se charge des alignements relatifs aux voies communales.

> D.C.E. 2018 AFFECTATION DE LA DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT - délibération 2019/004

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une dotation de 6 691,00€ a été attribuée par la Conseil Départemental à la commune de Ciez au titre de l'année 2018.

Il propose au Conseil Municipal l'attribution de cette dotation pour les travaux de voirie (enrobé) réalisés en 2018

Montant de l'opération : 78 884,00 € HT ( soit TTC 96 660,80€)

Fonds propres : 72 193,00€

D.C.E. 2018 : 6 691,00€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer cette dotation aux travaux de voirie (enrobé) réalisés en 2018.

> DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE DE CIEZ POUR UNE CLASSE DE MER - délibération 2019/005

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 120€ à chacun des 13 enfants de l'école de Ciez ce qui représente un total de 1 560 euros.

> CAFE « LE RUISSEAU » ET APPARTEMENT 1 RUE DE BOUHY - DEVIS ELECTRICITE ET PLOMBERIE - délibération 2019/006

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les devis suivants :

Café « Le Ruisseau » :

Devis ADDARIO pour travaux de plomberie d'un montant de 423,11€ HT soit 485,53€ TTC

Devis CosnElec pour travaux d'électricité d'un montant de 9 760,52€ HT SOIT 11 712,62€ TTC

Appartement 1 rue de Bouhy :

Devis ADDARIO pour travaux de plomberie d'un montant de 518,42€ HT soit 622,10€ TTC

L'intervention des artisans doit avoir lieu avant l'installation de la cuisine. Johann TREUILLET se charge de relancer les artisans pour une intervention dès que possible.

> SALLE DES FETES : AVANCEMENT DU PROJET

Le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé.

> AFFAIRES DIVERSES

-courrier de réclamation d'une habitante pour réparation de l'estrade de l'église à droite de l'autel, réparation du chauffage, l'installation d'un second micro, l'installation d'un sens interdit vers l'entrée de l'église, le ravalement de l'église, la stérilisation des chats errants via convention avec le refuge de Thiernay.

-marquage des passages piétons dans le bourg.

-écoulement pluvial à Picarnon. La commission de la voirie se rendra sur les lieux.

-les guirlandes de Noël (traversantes) sont HS. Le conseil estime qu'il est préférable de poser des luminaires indépendants sur chaque poteau (facilité de pose, moins de risque de détérioration).

-demande faite d'un habitant pour déplacer le défibrillateur à l'extérieur de la salle des fêtes. Le conseil municipal approuve l'idée.

  
Le Maire, JM PRÊTRE

Séance levée à 21h20